

remaniée et la double nécrologie de l'Obituaire ramenée à d'autres quantités.

Les faits du reste, que nous avons à exposer, achèveront de persuader les critiques les plus indécis.

Saint Jubin était depuis peu de temps intronisé, lorsque Girin fut agrégé au chapitre ; son père et sa mère vivaient encore. J'incline à croire qu'en remettant, avec leur approbation, l'église de Civrieux, dont nous parlions quelques lignes plus haut, à ses collègues et à l'archevêque, le jeune chanoine avait eu la charitable intention de la faire servir pour son cadeau de bienvenue, dans cette imposante et vénérable compagnie, qui se félicitait d'avoir le proto-martyr saint Etienne pour avocat et pour défenseur de son patrimoine. Le doyen, à cette époque, était Bladin, Théotard, appelé à être archidiacre, et Bertrand marchaient à sa suite : l'archiprêtre se nommait Etienne (1). Fallait-il dès lors que le candidat, pour être admis, établît sur preuves authentiques douze ou quinze quartiers de noblesse ? Je l'ignore, mais le descendant des Chauve n'aurait pas été embarrassé, ni ses prétentions sujettes à un long examen. Il remontait loin dans le passé et la fortune, chez lui, égalait l'illustration de a naissance.

Il tarda peu d'exercer la charge de custode, c'est-à-dire de curé, de la paroisse de Saint-Etienne et, dès l'arrivée d'Huques à Lyon, il gagna toute son estime, il en reçut des marques publiques et il s'appuya certainement sur cette haute bienveillance, pour mieux s'assurer la première dignité du chœur. Familier avec la congrégation de Savigny et com-

---

(1) *Petit Cartulaire d'Ainay* n° 198 : « Si quis igitur huic donationi contraire præsumperit, beati protomartyris Stephani, quem advocatum habemus, defensione repulsus, anathematis vinculo teneatur adstrictus. »